

Cote du document: EB 2018/125/R.42/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 6 b)
Date: 14 décembre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Ressources disponibles pour engagement

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Alvaro Lario
Vice-Président adjoint
Responsable des finances en chef
et Contrôleur principal
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: m.kashiwagi@ifad.org

Domenico Nardelli
Directeur et Trésorier
Division des services de trésorerie
téléphone: +39 06 5459 2251
courriel: d.nardelli@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session
Rome, 12-14 décembre 2018

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver ce qui suit:

Sur la base de la situation des ressources au 5 octobre 2018, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme, et compte tenu des emprunts programmés (voir le graphique et le tableau 2), le Conseil d'administration, en vertu des dispositions prévues à la section 2 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, prend note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Sur cette base, le Conseil d'administration autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons qui seront approuvés par le Conseil d'administration en 2019 à hauteur de **1 759 millions d'USD**.

Ressources disponibles pour engagement

I. Introduction

1. Comme il est demandé dans le Rapport de la Consultation sur la Neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9), les ressources disponibles pour engagement pour le programme de prêts et dons du Fonds sont définies suivant le principe du flux de trésorerie durable. Les procédures et définitions connexes sont indiquées dans le document EB 2013/108/R.20.
2. L'application du principe du flux de trésorerie durable est le garant de la viabilité à long terme du Fonds. Conformément aux principes en vigueur, seules les ressources provenant de sources de financement effectivement disponibles entrent dans le calcul du montant des ressources disponibles pour engagement.
3. En 2014, le FIDA a commencé à diversifier ses sources de financement afin d'accroître ses capacités et d'exécuter un programme de prêts et dons en augmentation. Le Fonds a souscrit un emprunt pour la première fois au cours de FIDA9 et il poursuit dans cette voie au titre de FIDA10, dans le respect des dispositions prévues dans le Cadre d'emprunt souverain.
4. Du fait de l'évolution de sa structure financière et du recours à l'emprunt, qui constitue une source de financement stable venant s'ajouter aux contributions, le Fonds a commencé à s'orienter vers une optimisation plus dynamique des ressources.
5. Cette évolution nécessitera de procéder à un certain nombre d'ajustements des principes et des procédures qui permettent de déterminer la capacité d'engagement, afin d'intégrer l'ensemble des ressources nécessaires pour atteindre l'objectif arrêté par la direction.
6. Le présent document a pour objet de soumettre une demande de recours au pouvoir d'engagement pour l'année 2019 fondée sur le principe du flux de trésorerie durable.

II. Ressources disponibles pour engagement sur la base du principe du flux de trésorerie durable

7. Aux termes de la résolution 166/XXXV du Conseil des gouverneurs sur FIDA9, "à compter du 1^{er} janvier 2013, lorsque le Conseil d'administration autorise l'engagement anticipé de fonds provenant des opérations en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 7.2 b) de l'Accord, la capacité d'engagement du Fonds sera évaluée et déterminée, conformément à la méthode du flux de trésorerie

durable, par une mise en rapport des obligations financières (sorties de fonds) découlant des engagements avec les ressources actuelles et les rentrées de fonds prévues".

8. Il est possible de considérer qu'un volume donné du programme de prêts et dons satisfait au principe du flux de trésorerie durable si, au cours des 40 prochaines années, au vu des prévisions relatives à toutes les entrées et sorties de fonds découlant des programmes de prêts et dons actuel et futurs, et des obligations correspondantes, la liquidité du FIDA (c'est-à-dire le solde de sa trésorerie et de ses placements) ne tombe jamais au-dessous de l'exigence de liquidité minimale prévue aux termes de sa Politique en matière de liquidités¹.
9. À l'issue de la Consultation sur FIDA10, le niveau cible de la reconstitution a été fixé à 1,353 milliard d'USD, et le montant du programme de prêts et dons à 3,0 milliards d'USD, s'élevant ensuite à 3,2 milliards d'USD.
10. À l'issue de la Consultation sur FIDA11, le niveau cible de la reconstitution a été fixé à 1,2 milliard d'USD, et le montant du programme de prêts et dons à 3,5 milliards d'USD.
11. Dans le calcul des ressources disponibles pour engagement, le volume du programme de prêts et dons satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable est calculé en prenant en compte, outre les remboursements de prêts et le produit des placements, les contributions de base de FIDA9, les contributions de base et les contributions complémentaires non affectées de FIDA10 au 5 octobre 2018 et les ressources du FIDA provenant de l'emprunt contracté auprès de l'Agence française de développement, approuvé par le Conseil d'administration à sa cent dix-neuvième session (document EB 2014/119/R.38).
12. Dans un souci de transparence et de manière à maintenir une approche prudente de la définition des ressources, les emprunts qui seront contractés au cours de la période au titre du Cadre d'emprunt souverain seront inclus dans les ressources et présentés au Conseil d'administration à mesure qu'ils sont approuvés par les organes directeurs.
13. Ce principe s'appliquera également aux nouvelles annonces de contribution à FIDA10 et contributions à FIDA11 déjà annoncées dont le paiement est en cours de traitement et qui sont susceptibles de se concrétiser au cours de la période, ainsi que, le cas échéant, aux ressources provenant du produit des placements excédant le montant pris en compte dans les prévisions. Ces sommes seront comptabilisées dans les ressources à mesure qu'elles deviennent disponibles.
14. Le tableau 1 fait apparaître un montant total du programme de prêts et dons de 2018² estimé à 1,215 milliard d'USD, hors programme de dons au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP). Sur la base de ce montant, le FIDA compte disposer de ressources permettant de financer le programme de prêts et dons pour 2019 en satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable d'un montant estimé à 1 329 millions d'USD.

Tableau 1

Programme de prêts et dons 2018 et ressources disponibles pour engagement 2019

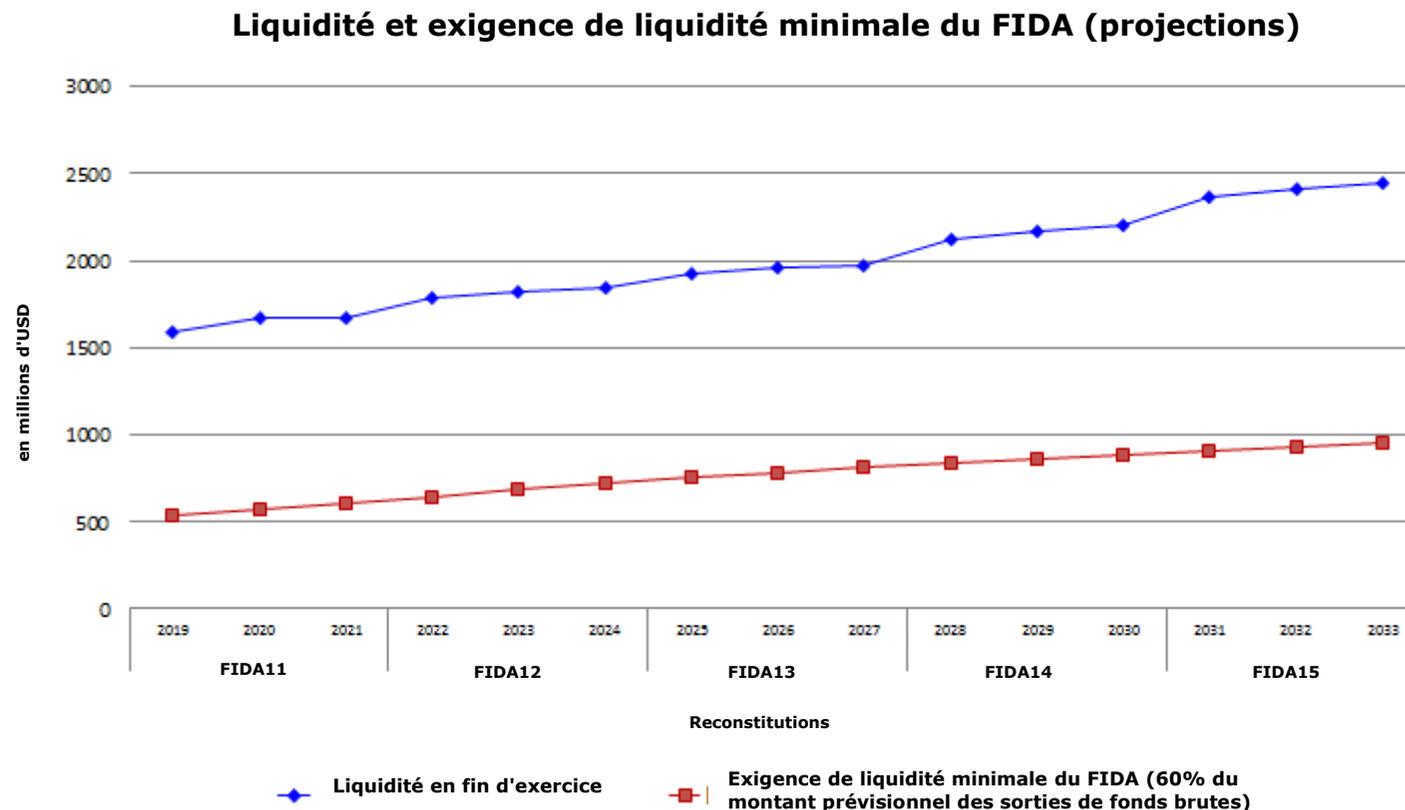
| | <i>Total programme prêts et dons 2018 (hors ASAP)</i> | <i>Total ressources disponibles pour engagement 2019</i> |
|--------------|---|--|
| Total | 1 215 millions d'USD | 1 329 millions d'USD |

¹ Voir le document publié sous la cote EB 2006/89/R.40.

² Le niveau du programme de prêts et dons indiqué pour 2018 prend en compte le montant effectif des financements approuvés durant la période allant du 1^{er} janvier au 5 octobre 2018 et l'estimation la plus fiable possible des montants qui seront approuvés par le Conseil d'administration jusqu'en décembre 2018.

15. Le principe du flux de trésorerie durable permet de garantir que le montant net des liquidités (entrées de fonds moins sorties de fonds) à horizon de 40 ans sera supérieur à l'exigence de liquidité minimale. Comme il est prévu dans la Politique du FIDA en matière de liquidités, et afin de garantir un flux de trésorerie durable, le FIDA doit conserver à tout moment des liquidités équivalant à 60% au moins du montant annuel brut des sorties de fonds ainsi que de tous besoins supplémentaires éventuels résultant de chocs de liquidité (voir annexe).
16. Le graphique et le tableau 2 ci-après font apparaître l'impact du volume proposé du programme de prêts et dons sur les flux de trésorerie durable et la liquidité du FIDA jusqu'à FIDA15 (2033), et permettent de comparer le niveau de liquidité qui en résulte avec l'exigence de liquidité minimale. Au cours des 15 prochaines années, l'augmentation des liquidités du FIDA est perceptible; elle est principalement due à l'actualisation des hypothèses du modèle financier du FIDA, à l'augmentation du niveau cible de reconstitution des ressources, fixé à 1,2 milliard d'USD pour FIDA11, et aux deux prêts consentis à des conditions favorables par la France et l'Inde pour la période de FIDA11. À longue échéance, on peut s'attendre à une diminution des liquidités, du fait qu'un montant maximal de liquidités (compatible avec le respect du seuil prescrit dans la politique en matière de liquidités) est alloué au programme de prêts et dons. Comme on peut le voir, selon les projections, la liquidité du FIDA reste constamment supérieure à l'exigence de liquidité minimale fixée à 60% du montant annuel des décaissements bruts prévus. Ces chiffres démontrent l'excellente résilience financière à long terme du FIDA et permettent de penser que celui-ci est en mesure de financer les programmes de prêts et dons actuel et futurs au niveau indiqué dans les projections.

Figure
Flux de trésorerie et liquidité du FIDA
(en millions d'USD)



Note: Les chiffres ci-dessus se fondent sur les principales hypothèses suivantes: un profil de décaissement des prêts de 15 ans; des dépenses administratives augmentant de 4,1% en 2018, puis au rythme de l'inflation; un rendement du portefeuille de placements égal à la moyenne pondérée des courbes à terme des taux de référence LIBOR (livres sterling, dollars des États-Unis, yen japonais et yuan chinois) et EURIBOR, minorée de 20 points de base dans le souci de se fonder sur une hypothèse prudente. Les facteurs de pondération sont: la répartition actuelle par monnaie de la valeur nette des actifs du portefeuille de placements; le profil d'encaissement des contributions des Membres aux reconstitutions des ressources sur six ans, établi en se fondant sur la tendance historique; et un taux d'inflation de 2,06% par an. Pour les contributions à FIDA10, l'hypothèse retenue est de 1,1 milliard d'USD, ce qui correspond aux annonces de contribution à FIDA10; pour les contributions à FIDA11, l'hypothèse retenue est de 1,2 milliard d'USD, ce qui correspond au niveau cible des contributions à FIDA11. En ce qui concerne les reconstitutions des ressources et le niveau des programmes de prêts et dons ultérieurs, l'hypothèse d'une stabilité en termes réels a été retenue.

Tableau 2
Liquidité globale – solde et flux de trésorerie durable
(en millions d'USD)

| | FIDA10 | | FIDA11 | | FIDA12 | FIDA13 | FIDA14 | FIDA15 |
|---|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2017 (chiffres effectifs) | 2018 | 2019 | 2020-21 | 2022-24 | 2025-27 | 2028-30 | 2031-33 |
| Liquidités en début de reconstitution des ressources | 1 328 | 1 348 | 1 329 | 1 588 | 1 670 | 1 840 | 1 974 | 2 204 |
| Entrées de fonds | | | | | | | | |
| Remboursements de prêts | 316 | 361 | 412 | 913 | 1 674 | 1 997 | 2 314 | 2 475 |
| Encaissement de contributions ^a | 411 | 310 | 480 | 867 | 1 384 | 1 470 | 1 595 | 1 754 |
| Emprunts | 174 | 158 | 254 | 236 | 457 | 486 | 517 | 549 |
| Produit des placements | 32 | 9 | 9 | 32 | 72 | 96 | 111 | 127 |
| Sorties de fonds | | | | | | | | |
| Décaissements | (805) | (673) | (708) | (1 538) | (2 679) | (3 053) | (3 326) | (3 561) |
| Engagements liés aux emprunts (remboursement du principal, intérêts et frais) | (1,0) | (1,0) | (5,1) | (39) | (133) | (222) | (302) | (387) |
| Impact de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés | (17) | (10) | (8) | (13) | (7) | (5) | (3) | (2) |
| Dépenses administratives et autres postes budgétaires | (152) | (170) | (171) | (378) | (597) | (635) | (675) | (717) |
| Immobilisations | (4) | (3) | (3) | - | - | - | - | - |
| Variations internes des fonds et variations de change | 66 | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres flux de trésorerie | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Liquidités en fin de reconstitution des ressources | 1 348 | 1 329 | 1 588 | 1 670 | 1 840 | 1 974 | 2 204 | 2 442 |
| Total des sorties de fonds ^b | 913 | 857 | 896 | 656 | 1 139 | 1 305 | 1 436 | 1 556 |
| Exigence de liquidité minimale | 548 | 514 | 538 | 394 | 683 | 783 | 861 | 933 |
| Liquidités/total des sorties de fonds (en pourcentage) ^c | 148 | 155 | 177 | 255 | 162 | 151 | 154 | 157 |
| Programme de prêts et dons durable^a | - | 1 215 | 1 759 | 1 741 | 3 721 | 3 955 | 4 204 | 4 469 |

^a Hors ASAP.

^b À partir de FIDA11, le montant total des sorties de fonds, l'exigence de liquidité minimale et le pourcentage des liquidités par rapport aux décaissements correspondent à la moyenne de la période de trois ans couverte par la reconstitution des ressources.

^c L'exigence de liquidité minimale est fixée à au moins 60% des sorties de fonds annuelles brutes.

III. Recommandations

17. Sur la base de la situation des ressources au 5 octobre 2018, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme, et compte tenu des emprunts programmés (voir le graphique et le tableau 2), le Conseil d'administration, en vertu des dispositions prévues à la section 2 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, prend note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Sur cette base, le Conseil d'administration autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons qui seront approuvés par le Conseil d'administration en 2019 à hauteur de 1 759 millions d'USD.

Chocs de liquidité et risques de liquidité

1. Le tableau ci-après présente en détail les crises de liquidité et les hypothèses correspondantes sur lesquelles se fonde le calcul de l'exigence de liquidité minimale.

Tableau 1
Chocs de liquidité et hypothèses correspondantes

| <i>Type de choc de liquidité</i> | <i>Hypothèse</i> |
|---|--|
| Accélération des décaissements | Le modèle financier de base table sur un profil de décaissement de 14 ans en moyenne. Le scénario repose sur l'hypothèse d'un profil de neuf ans. |
| Augmentation des arriérés de paiement sur les prêts | Le choc correspond à un taux de 3% par an d'arriérés de paiement à partir de 2017, contre un scénario de base de 0,2% par an. |
| Évolution du rendement des placements | Le modèle financier de base table sur un rendement égal à la moyenne pondérée des courbes à terme des taux de référence LIBOR (livres sterling, dollars des États-Unis, yen japonais et yuan chinois) et EURIBOR, minorée de 20 points de base. Le choc correspond à l'hypothèse d'une minoration de 50 points de base |

Tableau 2
Récapitulatif des principaux facteurs de risque et de leur impact sur les liquidités du FIDA, 2017-2018
(en millions d'USD)

| | <i>Montant</i> |
|---|----------------|
| a) Moyenne des décaissements bruts (sorties de fonds) annuels en 2018-2019, scénario de base | 874,7 |
| b) Besoins supplémentaires en cas de chocs de liquidité: | |
| <i>Accélération des décaissements</i> | 78,0 |
| <i>Augmentation des arriérés de paiement sur les prêts</i> | 33,0 |
| <i>Baisse du produit des placements</i> | 32,0 |
| Sous-total b) | 143,0 |
| Total a) + b) | 1 017,7 |
| Exigence de liquidité minimale (60% du total) | 610,6 |